



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION

Madame le Maire de Saint-Priest-Taurion informe les personnes intéressées de la mise à disposition d'un dossier de concertation concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Saint-Priest-Taurion.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre permettant de formuler des observations sont mis à disposition du public du 5 février au 16 février 2024 à la mairie aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également disponible sur le site de la commune de Saint-Priest-Taurion - <https://saintpriesttaurion.fr/> à la rubrique urbanisme ➤ procédure en cours